

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### EXTRAIT N° 44.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025

##### Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux décembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, DURANCEAU Damien, GAY Robert, SIGAUD Jean-Yves

#### **ORDRE DU JOUR : Marché pour la mise en place d'un service de navettes dans les gorges de la Méouge / Eté 2026**

Par délibération n° 314.17 du 19 décembre 2017, au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire l'aménagement touristique des gorges de la Méouge.

Depuis plusieurs années, ce site connaît une hausse de fréquentation et il est devenu nécessaire de traiter les flux d'usagers, pour des raisons de sécurité notamment.

Au cours de l'été 2021, un dispositif a été mis en place afin d'expérimenter l'interdiction de stationner dans les gorges de la Méouge et organiser un service de navettes. Fort de son succès, ce dispositif a été reconduit chaque année.

Pour la saison estivale 2026, il est proposé de lancer un nouvel appel public à la concurrence afin de remettre en place le service de navettes, du vendredi 10 juillet 2026 au dimanche 23 août 2026 inclus.

Ce service fonctionnerait 7 jours sur 7 (jours fériés compris), de 09h30 à 18h45.

Il serait composé de 2 lignes :

Ligne 1 : Parking Châteauneuf-de-Chabre / Intersection route de Pomet

Ligne 2 : Parking Châteauneuf-de-Chabre / Intersection route de Pomet/ Passerelle / Peysson

Le montant de la prestation étant estimé à 80 000 € HT, la consultation serait lancée en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de service pour la mise en place de navettes dans les gorges de la Méouge pour la saison estivale 2026, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer le marché et à le notifier à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

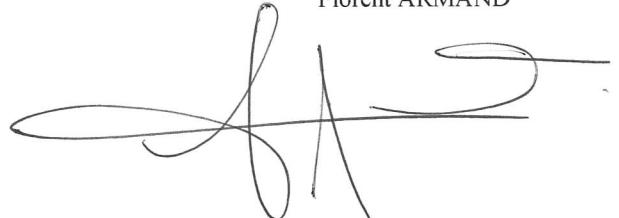
Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND



Publiée le : 08 DEC. 2025